

Le personnel d'habitat 25 vous présente ses meilleurs vœux pour 2008 !



LIAISON FÊTE SES DIX ANS

Déjà dix ans ! La lettre d'Habitat 25 a été créée en janvier 1998 pour vous conseiller, vous informer de notre politique, ou des changements réglementaires dans la façon de gérer votre vie quotidienne. Vous trouverez d'ailleurs tous les anciens numéros sur notre site Internet www.habitat25.fr dans la rubrique "vous êtes locataire".

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU, ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Nous pouvons agir ensemble !

Lors de la réhabilitation de bâtiments, de la construction de nouveaux logements ou de la mise en place de nouveaux équipements, Habitat 25, par ses choix techniques et énergétiques, s'engage à protéger l'environnement en recherchant la solution la plus adaptée. Un des axes majeurs de sa politique vise à réduire les consommations pour abaisser le montant des charges. Pour atteindre cet objectif, nous devons tous changer nos habitudes et adopter de bons réflexes.

En ce qui concerne Habitat 25, les choix techniques qui sont retenus doivent générer des économies réelles de charges. Il s'agit par exemple :

- Pour le chauffage ou l'eau chaude : de panneaux solaires, de géothermie, d'un renforcement de l'isolation, de chaudière gaz ou bois, de ventilations hygroréglables, de vitrage performant...
- Pour économiser l'eau : d'une conception raisonnée des équipements, de robinetteries qui évitent une surconsommation, de chasse d'eau à double débit...

Mais votre participation est également primordiale. Car vous détenez une des clés de la réduction des consommations, comme tout un chacun, en modifiant certaines de vos habitudes, par des gestes simples. Vous pouvez agir au quotidien sur l'éclairage, la consommation d'eau, le chauffage, le tri des déchets... Pour ne pas gaspiller, protéger l'environnement et réduire la facture.

Il est important d'utiliser ce dont nous avons besoin sans consommer le superflu, car l'eau ou l'énergie la moins chère, restera toujours celle que nous n'utilisons pas.

B
R
É
V
E
S

Assurance : obligatoire et indispensable

La loi oblige chaque locataire et chaque propriétaire à assurer son logement et ses dépendances (cave, garage, etc.) pendant toute la durée de la location.

Si vous êtes assuré, votre assurance se chargera de tout, en cas de sinistre (expertise, règlement...). Si ce n'est pas le cas, et que l'origine du sinistre se situe chez vous ou que vous soyez malencontreusement la victime, vous ne pourrez pas être indemnisé. L'intégralité des travaux sera alors à votre charge. Imaginez les conséquences que vous seriez le seul à assumer, après un incendie qui détruirait votre logement et tout son contenu. Situation malheureusement réelle vécue par un locataire l'été dernier où plusieurs logements ont été touchés suite à un incendie accidentel provoqué par ses enfants !

Surveillez vos boîtes aux lettres !

Très prochainement, vous recevrez un courrier vous proposant la mise en place d'un contrat multiservice. Une note explicative ainsi qu'un coupon réponse y seront joints. Il est important que vous retourniez **sous un délai d'un mois** le coupon réponse, soit par courrier, soit en le rapportant à votre gardien ou chef de secteur. Votre avis compte !

